

Budget Primitif 2018

INTRODUCTION	3
LE BUDGET PRINCIPAL	6
PARTIE I LES RECETTES	8
A. LES RECETTES FISCALES	9
1) Les taux	9
2) Les produits	10
B. LES CONCOURS FINANCIERS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT	11
1) La Dotation Globale de Fonctionnement	11
2) La Dotation Globale de "Neutralisation"	12
3) Le FCTVA et les autres participations de l'Etat	12
C. LES PARTICIPATIONS DES AUTRES PARTENAIRES ET RECETTES DIVERSES	12
D. L'EMPRUNT	14
E. LA REPRISE DES RESULTATS ET LES RESTES A REALISER 2017	14
PARTIE II LES DEPENSES	15
A. LES POLITIQUES METROPOLITAINES	16
1) Développer l'attractivité du territoire	17
a. Les équipements culturels	18
b. Le développement touristique	19
2) Renforcer la compétitivité du territoire, la création d'emplois et de richesses	20
a. Les interventions économiques	20
b. L'aménagement des zones d'activité	21
c. L'enseignement supérieur - la recherche et l'innovation	22
d. La planification territoriale et l'application du droit des sols	22
3) Accroître la qualité de vie dans l'agglomération	23
a. Les transports urbains	24
b. La collecte et l'élimination des déchets	24
c. La fourrière animale	25
d. La collecte des eaux pluviales	25
e. L'eau et l'énergie	26
f. L'équilibre social de l'habitat et la politique de la Ville	26
o La compétence aire d'accueil des gens du voyage	26
o La politique de l'habitat	27
o La Politique de la Ville et les actions de Cohésion Sociale	28
g. Le développement durable	29
h. Le complexe sportif de Jury	30
i. La défense incendie	30
j. La voirie et les espaces publics	31
B. LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES	32
1) L'attribution de compensation	32
2) La Dotation de Solidarité Communautaire	33
C. LES FONDS DE CONCOURS	33
D. LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA REGIE HAGANIS	33
E. LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION METROPOLITAINE	33
F. L'ANNUITE DE LA DETTE ET LES FRAIS FINANCIERS	35
1) La dette amortissable	35
2) Les Crédits Long Terme Reconstituables (C.L.T.R.)	35
3) Les lignes de trésorerie	35
4) L'emprunt obligataire	36
5) Les nouveaux emprunts 2018 dont "Siège"	36
G. LES REPRISES DE RESULTATS ET RESTES A REALISER 2017	36

LES BUDGETS ANNEXES	37
PARTIE III BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS	37
A. EXPLOITATION	37
1) Les dépenses	38
2) Les recettes	38
B. INVESTISSEMENT	39
1) Les dépenses	39
2) Les recettes	40
PARTIE IV BUDGET ANNEXE DES DECHETERIES	41
A. EXPLOITATION	41
B. INVESTISSEMENT	42
PARTIE V BUDGET ANNEXE « ARCHEOLOGIE PREVENTIVE »	43
A. FONCTIONNEMENT	43
1) Les dépenses	43
2) Les recettes	44
B. INVESTISSEMENT	44
1) Les dépenses	45
2) Les recettes	45
PARTIE VI BUDGET ANNEXE « ZONES EN REGIE »	46
A. FONCTIONNEMENT	46
1) Les dépenses	46
2) Les recettes	47
B. INVESTISSEMENT	48
1) Les dépenses	48
2) Les recettes	49
PARTIE VII BUDGET ANNEXE " EAU POTABLE"	50
A. FONCTIONNEMENT	50
1) Les dépenses	50
2) Les recettes	51
B. INVESTISSEMENT	51
1) Les dépenses	52
2) Les recettes	52
CONCLUSION.....	53

INTRODUCTION

Le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a changé de statut et s'est transformée en Métropole. Permise par la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, cette évolution permet à notre territoire de faire partie des 22 Métropoles françaises, et renforce ainsi sa place et son rayonnement au niveau national.

Le Budget Primitif 2018 traduit cette évolution institutionnelle en intégrant les transferts de compétences des communes vers la Métropole, singulièrement en matière de voirie et d'espaces publics.

En parallèle, la loi de Finances pour 2018 ainsi que la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 instaurent des dispositifs de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales qui mettent fin à la baisse des enveloppes nationales de dotations, mais qui engagent les collectivités concernées à la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement et de leurs besoins de financement. Ainsi, les plus importantes collectivités de France (Régions, Départements, communes et EPCI dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 60 M€) se voient désormais contraintes de limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an, ce qui doit permettre une baisse tendancielle des dépenses des collectivités de 13 milliards d'euros sur 5 ans. Cette limitation se matérialisera par la conclusion de contrats d'une durée de 3 ans entre les collectivités concernées et le Préfet de Région. En cas de non-respect, une ponction financière sur les recettes sera opérée.

Ces mesures, dont la finalité est la réduction du déficit public sous la barre des 3 % du PIB, ont pour objectif une amélioration de l'autofinancement des collectivités et une baisse du recours à l'emprunt. Pour Metz Métropole, ces dispositions doivent tenir compte des changements de périmètre liés à la Métropole. Le Budget 2018 doit s'inscrire dans ce cadre national contraint, tout en permettant l'exercice des nouvelles compétences, ainsi que la poursuite du Plan Pluriannuel d'Investissements 2016-2020.

Pour ce qui concerne plus précisément le Budget Primitif 2018, l'exercice de comparaison avec le BP 2017 est difficile pour différentes raisons.

L'année 2018 voit se mettre en œuvre la mutualisation des services dits "fonctionnels", avec la mise en place de deux Directions Générales Adjointes communes. Les services concernés sont les Ressources Humaines, les Finances, la Commande Publique ainsi que le Contrôle de Gestion externe. Sont également mutualisées certaines missions techniques liées à la voirie.

En termes de périmètre, Metz Métropole assure désormais, en lieu et place des communes, l'exercice des compétences suivantes :

- Voirie et espaces publics,
- Plan local d'urbanisme, documents en tenant lieu et carte communale,

- Eau potable,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Création, gestion et extension des cimetières, sites cinéraires d'intérêt métropolitain et crématoriums,
- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz,
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains,
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications,
- Service public de défense extérieure contre l'incendie,
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain.

La Métropole va également engager des discussions avec le Département de la Moselle afin de négocier les compétences qu'elle exercera en lieu et place de ce dernier.

Enfin, la Métropole implique un changement de nomenclature comptable (M57), avec notamment des modifications importantes dans la nomenclature fonctionnelle comparativement à celle de la M14.

Les transferts de compétences s'accompagnent des transferts de plein droit du personnel, des contrats, des moyens et ressources nécessaires à leur exercice, ainsi que des recettes afférentes. Le montant des charges nettes correspondantes sera évalué par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et impactera le montant des Attributions de Compensation (AC) des communes. En tout état de cause, ces transferts entraînent des volumes de dépenses bien plus importants que les années précédentes, aussi bien en investissement au niveau des projets à poursuivre ou à engager qu'en fonctionnement où l'on retrouve les transferts de personnel mais aussi les dépenses liées au personnel mutualisé.

Avec la prise en compte de toutes ces évolutions, le Budget Primitif 2018 en crédits nouveaux et mouvements réels s'élève à 220,7 M€, investissements compris, soit une hausse de 19,04 %. Les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées à hauteur de 155,3 M€, soit une progression limitée à 4,5 % par rapport au BP 2017.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	TOTAL BP 2018
Périmètre constant	173 970 748,50	81 953 137,00	255 923 885,50
Mutualisation	60 452,00	29 786,25	90 238,25
Métropole	7 300 919,50	10 037 371,00	17 338 290,50
TOTAL	181 332 120,00	92 020 294,25	273 352 414,25

Ces chiffres permettent de mettre en avant :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement à périmètre constant ;
- des prévisions budgétaires sur les transferts de compétences qui seront à ajuster en cours d'exercice, notamment au regard des travaux de la CLECT ;
- une amélioration de la capacité d'autofinancement qui, sous réserve des transferts de charges définitifs, doit permettre à la Métropole d'envisager une évolution de son programme d'investissement à la hauteur des enjeux du territoire, tout en conservant la maîtrise de son endettement.

Le budget principal et les budgets annexes sont soumis au vote du Conseil Métropolitain, sur la base des documents budgétaires joints au présent rapport de présentation.

LE BUDGET PRINCIPAL

Voté avec reprise des résultats 2017, le Budget Primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes à 281,9 M€, contre 247 M€ pour le Budget Primitif 2017 (mouvements d'ordre compris) et se compose :

- ✓ de la reprise anticipée des résultats 2017,
- ✓ des restes à réaliser d'investissement 2017,
- ✓ des crédits nouveaux du Budget Primitif 2018.

Les crédits nouveaux s'élèvent à 273,4 M€ contre 231,8 M€ en 2017.

Parmi eux, les mouvements réels s'élèvent pour 2018 en dépenses à 233 M€ contre 199,3 M€ en 2017, dont 155,3 M€ pour la section de fonctionnement et 77,7 M€ pour la section d'investissement. Hors inscription de crédits relatifs à la gestion de dette et de trésorerie, qui s'élèvent à 12,3 M€ et correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et recettes, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 65,4 M€.

En conséquence, les crédits d'intervention nouveaux du Budget Primitif 2018 s'élèvent à 220,7 M€ en mouvements réels hors opération de gestion de dette et de trésorerie, en hausse de 19,04 % par rapport au Budget Primitif 2017, dont :

- ✓ **+ 4,5 % pour la section de fonctionnement,**
- ✓ **+ 77,9 % pour la section d'investissement.**

**BUDGET PRINCIPAL
EQUILIBRE GENERAL DU BP 2018**

DEPENSES							
	BP 2017	dont crédits nouveaux	dont RAR et reprise des résultats 2016	BP 2018	dont crédits nouveaux	dont RAR er reprise des résultats 2017	variation BP18 "nouveaux crédits" / BP17 "nouveaux crédits"
I. Fonctionnement							
Dépenses réelles	148 645 000	148 645 000		155 318 770	155 318 770		4,49%
Mouvements d'ordre	17 310 000	17 310 000		26 013 350	26 013 350		50,28%
<i>dont prélèvement</i>	7 510 000	7 510 000		13 513 350	13 513 350		79,94%
TOTAL FONCTIONNEMENT	165 955 000	165 955 000	0	181 332 120	181 332 120	0	9,27%
II. Investissement							
Dépenses réelles hors art 16449	44 229 491	36 761 655	7 467 836	67 916 567	65 380 294	2 536 273	77,85%
art 16449 : gestion de dette - trésorerie	13 900 000	13 900 000		12 320 000	12 320 000		-11,37%
Mouvements d'ordre	15 200 000	15 200 000		14 320 000	14 320 000		-5,79%
TOTAL INVESTISSEMENT	73 329 491	65 861 655	7 467 836	94 556 567	92 020 294	2 536 273	39,72%
solde d'exécution reporté	7 796 443		7 796 443	5 972 940		5 972 940	
TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise	81 125 934	65 861 655	15 264 279	100 529 507	92 020 294	8 509 213	39,72%
TOTAL GENERAL	247 080 934	231 816 655	15 264 279	281 861 627	273 352 414	8 509 213	17,92%
RECETTES							
	BP 2017	dont crédits nouveaux	dont RAR et reprise des résultats 2016	BP 2018	dont crédits nouveaux	dont RAR er reprise des résultats 2017	variation BP18 "nouveaux crédits" / BP17 "nouveaux crédits"
I. Fonctionnement							
Recettes réelles	159 527 010	159 527 010		169 651 249	169 651 249		6,35%
Mouvements d'ordre	1 300 000	1 300 000		2 000 000	2 000 000		53,85%
TOTAL FONCTIONNEMENT	160 827 010	160 827 010	0	171 651 249	171 651 249	0	6,73%
solde d'exécution reporté	5 127 990		5 127 990	9 680 871		9 680 871	
TOTAL FONCTIONNEMENT avec reprise	165 955 000	160 827 010	5 127 990	181 332 120	171 651 249	9 680 871	6,73%
II. Investissement							
Recettes réelles hors 16449	25 852 205	20 751 655	5 100 550	41 366 944	41 366 944		99,34%
<i>dont emprunt</i>	17 073 000	12 473 000	4 600 000	23 500 000	23 500 000		88,41%
Affectation au financement de l'investissement	10 163 729		10 163 729	8 509 213		8 509 213	
art 16449 : gestion de dette - trésorerie	13 900 000	13 900 000		12 320 000	12 320 000		-11,37%
Mouvements d'ordre	31 210 000	31 210 000		38 333 350	38 333 350		22,82%
<i>dont prélèvement</i>	7 510 000	7 510 000		13 513 350	13 513 350		79,94%
TOTAL INVESTISSEMENT	81 125 934	65 861 655	15 264 279	100 529 507	92 020 294	8 509 213	39,72%
TOTAL GENERAL	247 080 934	226 688 665	20 392 269	281 861 627	263 671 544	18 190 084	16,31%

PARTIE I LES RECETTES

Du fait d'une reprise anticipée des résultats 2017, les recettes totales du BP 2018 s'élèvent à 281,9 M€ et se composent de :

- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017,
- des recettes nouvelles du Budget Primitif 2018.

Les recettes nouvelles se décomposent en 40,3 M€ de mouvements d'ordre et 223,3 M€ de mouvements réels. Déduction faite des inscriptions comptables pour la gestion de dette et de trésorerie (12,3 M€), les recettes réelles s'établissent à 211 M€ (+ 17 % par rapport à 2017) et se répartissent à hauteur de 169,7 M€ en fonctionnement et de 41,4 M€ en investissement. Les évolutions par rapport au Budget Primitif 2017 sont de 6,35 % pour la section de fonctionnement et de 99,3 % en investissement.

La présentation des recettes se fait sur la base des recettes nouvelles inscrites au BP 2018 et de la reprise de résultat, en l'absence de restes à réaliser en recettes d'investissement.

A. LES RECETTES FISCALES

1) LES TAUX

Les taux de fiscalité "ménage" n'augmenteront pas en 2018, tout comme le taux de Cotisation Foncière des Entreprises, après une augmentation de 0,61 point en 2017, en cohérence avec la décision fiscale prise en 2016 concernant le financement du PPI 2016-2020.

Concernant la TASCOM, le coefficient multiplicateur a été porté à 1,15 au 1^{er} janvier 2018 par une délibération du Conseil de Communauté en date du 4 avril 2016. Cela correspond à une hausse de produit d'environ 160 K€ par rapport à 2017 en tenant compte de la seule variation du coefficient.

Pour la TEOM, au regard des recettes collectées depuis l'augmentation des taux en 2015, des délais nécessaires à la mise en œuvre du programme de conteneurisation de 25 M€ et en tenant compte des opérations d'investissement restant à réaliser, notamment sur la Ville de Metz, une baisse du taux de 11,06 % à 10,73 % est proposée, correspondant à une baisse de produit de 1 M€. Les excédents de TEOM constatés sur les exercices antérieurs seront entièrement affectés au programme de conteneurisation et couvriront ainsi, avec le produit de TEOM collecté en 2018, le solde du programme s'élevant à 14,2 M€. En conséquence, une nouvelle baisse du taux pourra être envisagée en 2019.

Au regard de ces propositions, les taux proposés pour 2018 sont les suivants :

Fiscalité Directe Locale	Taux 2017	Taux 2018 proposés
Taxe d'Habitation	10,97%	10,97%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	2,09%	2,09%
Cotisation Foncière des Entreprises	25,94%	25,94%
Tascom (tarif)	1,10	1,15
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	7,41%	7,41%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti	37,60%	37,60%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	11,06%	10,73%

2) LES PRODUITS

Les recettes fiscales estimées pour 2018 sont proposées à 117 655 K€, détaillées de la façon suivante :

Montants inscrits au Budget Primitif (K€)	BP 2017	BP 2018	évol BP 18/17
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	20 275	21 330	5,20%
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	15 161	14 701	-3,03%
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 200	1 266	5,50%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 500	3 703	5,80%
Fiscalité Entreprises	40 136	41 000	2,15%
Taxe d'Habitation (TH)	33 774	34 999	3,63%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	6 063	6 165	1,68%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	101	101	0,00%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	175	185	5,71%
Fiscalité Ménages	40 113	41 450	3,33%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	31 513	31 260	-0,80%
Taxe Locale de Séjour	650	650	0,00%
Taxe GEMAPI		1 143	
Fiscalité spécialisée	32 163	33 053	2,77%
Allocations compensatrices CFE-TH-TF	1 624	1 860	14,53%
Autres recettes fiscales (AC)	142	292	105,63%
Autres recettes fiscales	1 766	2 152	21,86%
Recettes fiscales et assimilées	114 178	117 655	3,05%

- Concernant la fiscalité "ménages" (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières) :
La prévision de recettes intègre une actualisation des bases fiscales de 1,1 %, sur la base de la variation de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre 2017 et novembre 2016.
- Concernant la fiscalité "entreprises" :
 - o Pour la Cotisation Foncière des Entreprises, la prévision est axée sur le même indice, soit une revalorisation de 1,1 %.
 - o La CVAE est inscrite sur la base des montants estimatifs transmis par l'Etat.
 - o Concernant la TASCOM, le produit est inscrit sur la base des montants estimatifs transmis par l'Etat majorés de l'estimation de produit supplémentaire attendu de 160 K€ lié à l'augmentation du coefficient.
- Concernant la fiscalité "spécialisée" :
 - o TEOM :
Les bases de fiscalité sont ajustées en fonction de l'actualisation forfaitaire de 1,1 %.
 - o Taxe Locale de Séjour :
La Métropole perçoit la taxe de séjour sur le territoire depuis le 1^{er} janvier 2017. Comme l'an passé, un produit de 650 K€ est inscrit au présent budget.

o Taxe GEMAPI :

En raison du transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations au 1^{er} janvier 2018, et compte tenu de l'absence de transfert de moyens financiers par l'Etat pour l'assurer, le Conseil Métropolitain a décidé, par délibération du 29 janvier 2018, la création d'une nouvelle taxe à hauteur d'un produit de 1 143 000 €.

B. LES CONCOURS FINANCIERS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT

Les inscriptions budgétaires proposées concernent les recettes en provenance de l'Etat, à l'exception des allocations compensatrices (évoquées dans le paragraphe précédent). Elles s'établissent de la façon suivante :

Montants en K€	BP 2017	BP 2018	évol BP 18/BP 17
Dotation Globale de Fonctionnement	21 776	25 509	17,14%
dotation d'intercommunalité	1 226	5 410	341,27%
dotation de compensation	20 550	20 099	-2,19%
Dotation Globale de "Neutralisation"	10 733	9 954	-7,26%
FNGIR	6 918	6 916	-0,03%
DCRTP	3 815	3 038	-20,37%
FCTVA & remb TVA	3 870	7 554	95,19%
Autres participations de l'Etat	558	1 138	103,85%
TOTAL	36 937	44 155	19,54%

1) LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Suite à l'évolution de la Communauté d'Agglomération en Métropole, la DGF de Metz Métropole va augmenter par rapport à l'année 2017, passant de 45,40 € à 60 € par habitant, ce qui correspond à un produit supplémentaire d'environ 3 M€ par rapport au montant 2017 notifié. La répartition devrait être la suivante :

- La Dotation d'Intercommunalité 2018 est estimée à 5 410 K€ ;
- La Dotation de Compensation est estimée à 20 099 K€ ;
- La DGF totale est donc attendue à 25 509 K€, ce qui représente une hausse de 17,14 % par rapport à l'inscription budgétaire 2017.

2) LA DOTATION GLOBALE DE "NEUTRALISATION"

Elle est composée de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Concernant la DCRTP, le gouvernement a décidé de l'inclure dans les variables d'ajustement des dotations. Le débat parlementaire a permis de réduire la minoration de son montant. Cette minoration est calculée selon les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité, ce qui, pour Metz Métropole, a pour effet de réduire de près de 850 K€ cette dotation, soit près de 20 % (la moyenne nationale étant de – 17 %). Son montant total devrait être de 3 038 K€. Quant au FNGIR, son montant sera quasiment identique à 2017, soit 6 916 K€.

3) LE FCTVA ET LES AUTRES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT

Les autres participations financières de l'Etat proviennent notamment de l'inscription :

- du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour un montant de 6 989 K€ ; ce montant est calculé sur la base des dépenses d'investissement inscrites au budget 2018 et sur les dépenses du 4^{ème} trimestre 2017. 35 K€ sont budgétés pour le FCTVA en fonctionnement.
Ce montant passe quasiment du simple au double entre 2017 et 2018, en raison du versement à venir du FCTVA des 3 premiers trimestres 2017 puisque ces derniers n'ont pas été versés en raison d'un contrôle exercé par la Préfecture. La prise de compétence voirie au 1^{er} janvier 2018 impacte aussi le FCTVA puisqu'un montant de 1 419 K€ à percevoir sur ces travaux est prévu ;
- de subventions de fonctionnement attendues pour un montant de 154 K€ correspondant notamment à une subvention pour une étude ANAH, les aides au logement temporaire pour les aires d'accueil, ainsi que des subventions pour le Conservatoire et le Musée ;
- de subventions d'investissement attendues à hauteur de 984 K€, qui concernent principalement le nouvel accueil du Musée, les fenêtres de l'Opéra-Théâtre, la rénovation d'équipements culturels ainsi que le Centre Pompidou-Metz dans le cadre du PACTE.

C. LES PARTICIPATIONS DES AUTRES PARTENAIRES ET RECETTES DIVERSES

Ces recettes sont de natures diverses.

On trouve d'abord les recettes attendues des refacturations aux budgets annexes et aux partenaires, qui sont estimées à 8 260 K€ et proviennent principalement :

- du personnel de Metz Métropole mis à disposition : de la Régie Haganis (4 441 K€), du SCOTAM (244 K€) et d'autres organismes (405 K€) ;
- des budgets annexes de Metz Métropole (principalement le BA Transports et le BA Archéologie Préventive) : 1 575 K€ pour la refacturation du personnel et des moyens généraux ;
- des participations attendues de la Ville de Metz pour sa quote-part sur les investissements de la Direction des Systèmes d'Information pour 1 596 K€.

Des subventions et participations d'autres organismes sont attendues en 2018 pour 6 661 600 € :

- Une subvention d'investissement de la Région portant sur le nouvel accueil du Musée pour 128 K€ ;
- Des subventions d'investissement d'autres organismes pour 120 K€, comportant notamment des primes à l'achat de véhicules électriques, une subvention de l'ADEME sur le compostage ainsi que des subventions portant sur la voirie ;
- Une subvention pour la nouvelle compétence GEMAPI de 50 K€ ;
- 260 K€ de recettes liées au Mécénat à destination du Musée et de l'Opéra Théâtre (130 K€ en fonctionnement et 130 K€ en investissement) ;
- Une participation en fonctionnement de 2 142 K€ des éco-organismes (Eco Emballages, Ecofolio, ...) au titre de la politique de gestion des déchets et de l'ADEME concernant la politique de prévention des déchets ;
- Des participations de l'ADEME et de la DREAL pour le financement de postes au titre du développement durable et des déchets (284 900 €) ;
- 70 K€ de coproduction et de subvention pour l'Opéra Théâtre ;
- Le produit des amendes de police, pour un montant de 3,5 M€.

Sont également comprises dans ces recettes diverses 2 080 K€ au titre des recettes du domaine, notamment :

- La redevance spéciale ordures ménagères pour 480 K€ ;
- Les recettes liées aux établissements culturels pour 1 083 K€ (billetterie, locations de productions et d'espaces, frais d'inscriptions ...) ;
- Les redevances d'occupation du domaine public pour 176 K€ ;
- Les droits de location pour 174 K€ (aires d'accueil et voirie) ;
- Le remboursement de frais de la part du Syndicat des Eaux de la Région Messine pour 50 K€.

Les produits de gestion s'élèvent à 4 295 870 € et comprennent principalement :

- Les ventes de produits recyclables (1,25 M€) ;
- Les revenus des immeubles de la collectivité et loyers pour 191 K€ (avenue de Blida, Institut Lafayette, locaux commerciaux du Centre Pompidou-Metz) ;

- Les redevances diverses liées à l'exploitation des parkings suite au transfert de la compétence voirie (2,6 M€), aux délégations de service public (Centre des Congrès, Metz Expo Evènements pour 158 K€) et autres redevances (crématorium pour 10 K€, mise à disposition de support haut débit à Orange pour 11 400 €, redevances affermage ADOMA pour 17 170 €).

Enfin, 37 500 € sont prévus en recettes exceptionnelles pour les dégâts causés sur le domaine public, 214 K€ pour les remboursements sur les salaires et charges de personnel, et 391 K€ pour le premier versement de remboursement par la SAREMM de l'acte d'apport sur la zone de Mercy, qui avait été réglé par Metz Métropole.

D. L'EMPRUNT

Considérant, d'une part, l'ensemble des éléments précédents et le besoin de financement des investissements, l'emprunt d'équilibre s'établit à 23 500 K€, contre 12 460 K€ au Budget Primitif 2017, dont 16 M€ pour le financement des versements qui seront opérés en 2018 pour le siège de Metz Métropole. Il convient dans ce cadre de donner délégation au Président pour négocier et signer, dans la limite de 27 M€, les prêts nécessaires au financement du siège de l'institution.

E. LA REPRISE DES RESULTATS ET LES RESTES A REALISER 2017

Comme indiqué préalablement, le BP 2018 intègre en recettes :

- ✓ la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2017, soit 9 681 K€ ;
- ✓ la part de l'excédent de fonctionnement affectée de manière prévisionnelle au financement de l'investissement 2018 (art 1068) : 8 509 K€.

PARTIE II LES DEPENSES

Les dépenses totales du BP 2018 s'élèvent à 281,9 M€ et sont composées :

- ✓ de la reprise anticipée du résultat d'investissement 2017 : 5,97 M€
- ✓ des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 2,5 M€
- ✓ des crédits nouveaux du Budget Primitif 2018 : 273,4 M€

Les crédits nouveaux se décomposent en 40,3 M€ de mouvements d'ordre et 233 M€ de mouvements réels. Déduction faite des inscriptions comptables pour la gestion de dette et de trésorerie (12,3 M€), les mouvements réels s'établissent à 220,7 M€.

Ils se répartissent à hauteur de 155,3 M€ en fonctionnement et de 65,4 M€ en investissement, ce qui représente une évolution par rapport au Budget Primitif 2017 de 4,5 % pour la section de fonctionnement et de 77,9 % en investissement.

Metz Métropole respecte le critère de 1,2 % d'augmentation maximale des dépenses réelles de fonctionnement imposée par la Loi de Programmation des Finances Publiques. En effet, à périmètre constant, ces dernières s'élèvent à 148 M€ au BP 2018, contre 148,6 M€ au BP 2017 :

En K€

Dépenses de fonctionnement	rappel BP 2017	BP 2018			TOTAL BP 2018
		périmètre constant	mutualisation	métropole	
011	33 191	32 247	36	3 570	35 853
012	44 564	45 483	4 600	5 963	56 046
014	39 723	40 345	-4 600	-2 514	33 231
65	27 066	27 551	24	282	27 858
66	1 625	1 610			1 610
67	1 677	221			221
68	800	500			500
total dépenses réelles de fonctionnement	148 645	147 957	60	7 301	155 319
023	7 510	13 513			13 513
042	9 800	12 500			12 500
total dépenses d'ordre	17 310	26 013			26 013
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	165 955	173 971	60	7 301	181 332

L'augmentation significative des dépenses consécutives à la mutualisation des directions ressources est compensée à due concurrence par une baisse de l'attribution de compensation versée à la Ville de Metz.

Concernant les nouvelles compétences liées à l'évolution en Métropole, l'orientation stratégique de la collectivité est d'affecter prioritairement l'accroissement de la DGF à l'amélioration de l'épargne brute pour augmenter sa capacité à investir et maîtriser son besoin de financement. Compte tenu du caractère provisoire et partiel des attributions de compensation prises en compte dans le Budget Primitif, l'épargne brute a vocation à augmenter en cours d'exercice, lorsque la CLECT aura arrêté les évaluations définitives des transferts de charges.

Les propositions de dépenses du présent budget tiennent compte :

- ✓ En fonctionnement :
 - des mutualisations intervenues au 01/01/2018 avec la Ville de Metz sur les Ressources Humaines, les Finances, la Commande Publique, les Directions Générales Adjointes, le Contrôle de Gestion externe, et la voirie (hors transfert de compétence) ainsi que les mutualisations mises en œuvre antérieurement ;
 - des transferts de compétences au 01/01/2018 : ont été prises en compte, dans l'attente de l'évaluation définitive des transferts de charges, la rémunération du personnel transféré, ainsi que des dépenses de gestion courante nécessaires à la continuité du service public.

- ✓ En investissement :
 - de l'inscription du solde des dépenses de l'ancien PPI et de l'engagement et la poursuite des opérations adoptées dans le cadre du PPI 2016-2020 ;
 - s'agissant des transferts de compétences loi NOTRe (pour rappel : zones d'activité économique, promotion du tourisme et aires d'accueil des gens du voyage), les montants pris en compte sont ceux arrêtés de manière définitive par la CLECT de septembre 2017 ;
 - Le BP 2018 intègre des dépenses de voirie et d'espaces publics, pour un montant de 8,8 M€. Ce montant a été estimé à l'occasion de la définition des AC prévisionnelles.

A. LES POLITIQUES METROPOLITAINES

Les dépenses relatives à la mise en œuvre des politiques métropolitaines sont proposées en inscription au Budget Primitif 2018 pour un montant de 127 M€, en hausse de 13 % par rapport au BP 2017. Elles représentent 55 % des dépenses réelles totales pour 2018.

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis) En K€	Cumul fonctionnement et investissement		évo BP 2018 / BP 2017
	BP 2017 crédits nouveaux	BP 2018 crédits nouveaux	
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	29 862	29 424	-1,5%
Culture commun (30)	283	25	-91,2%
C2R (3111)	6 015	6 282	4,4%
ESAL (3112)	2 259	2 193	-3,0%
Opéra Théâtre (316)	8 585	9 297	8,3%
Musées (314)	5 489	5 676	3,4%
Centre Pompidou-Metz (3141)	5 610	5 814	3,6%
Développement Touristique (64 et 633)	1 621	137	-91,5%
RENFORCER LA COMPETITIVITE	21 472	23 268	8,4%
Développement économique (57, 60, 61, 62, 67)	6 078	5 905	-2,8%
Aménagement des zones (680 à 689)	8 326	9 144	9,8%
Enseignement Sup - Recherche (23 et 231)	1 937	1 704	-12,0%
Planification territoriale (5101, 510 et 518)	3 552	4 650	30,9%
Archéologie Préventive (318)	1 580	1 864	18%
AMELIORER LA QUALITE DE VIE	60 923	74 310	22%
Transports urbains (820, 821 et 852)	1 950	1 086	-44,3%
Déchets (7211, 7212, 7213 hors HA)	37 416	34 378	-8,1%
Assainissement pluvial (734 hors HA)	4 776	3 647	-23,6%
Eau et énergie (731, 735 et 514)	0	1 387	0,0%
Logement & politique de la ville (420, 428, 52, 551, 553, 554, 5541, 5542, 5543, 555)	5 196	4 614	-11,2%
Environnement (70, 71, 74, 758, 76)	711	1 680	136,2%
Pompiers (12)	8 922	9 225	3,4%
Fourrière (11)	400	337	-15,8%
Gymnase & politique sportive (321)	306	364	18,9%
Voirie (5102, 512, 844, 8441, 8442 et 847)	1 246	17 592	1312,4%
Total Politiques métropolitaines	112 257	127 002	13,1%

1) DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Les moyens financiers dédiés à l'attractivité du territoire s'élèvent à 29 424 K€ de crédits nouveaux.

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en K€	Fonctionnement		évo BP 2018 / BP 2017
	BP 2017	BP 2018	
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	24 714	23 482	-5,0%
Culture commun (30)	94	25	-73,4%
C2R (3111)	5 815	5 945	2,2%
ESAL (3112)	2 129	2 132	0,1%
Opéra Théâtre (316)	7 287	7 079	-2,9%
Musées (314)	2 746	2 796	1,8%
Centre Pompidou-Metz (3141)	5 193	5 374	3,5%
Développement Touristique (64 et 633)	1 449	132	-90,9%

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en K€	Investissement		évo BP 2018 / BP 2017
	BP 2017	BP 2018	
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	5 148	5 942	15,4%
Culture commun (30)	189	0	-100,0%
C2R (3111)	200	337	68,5%
ESAL (3112)	130	61	-53,1%
Opéra Théâtre (316)	1 297	2 218	71,0%
Musées (314)	2 743	2 880	5,0%
Centre Pompidou-Metz (3141)	417	440	5,6%
Développement Touristique (64 et 633)	172	5	-97,1%

a. LES EQUIPEMENTS CULTURELS

Le fonctionnement :

Les dépenses se répartissent entre :

- Les charges à caractère général :
 - La maintenance ainsi que les dépenses énergétiques représentent une part importante de ces dépenses (552 K€) ;
 - S'y ajoutent 323 K€ pour le C2R, 2 952 K€ pour la programmation de l'Opéra-Théâtre, 130 K€ pour la réalisation de plusieurs manifestations et expositions au musée ;
 - Un crédit de 15 K€ est provisionné dans le cadre de la politique de recherche de Mécénat et une enveloppe de 10 K€ permettra à Metz Métropole de participer à des manifestations culturelles sur le territoire de l'Agglomération.
- Les frais de personnel : 5 618 K€ pour le C2R, 5 733 K€ pour l'Opéra-Théâtre, 2 004 K€ pour le musée ;
- Les participations financières au fonctionnement de l'ESAL-CEFEDM (2 112 K€) et du Centre Pompidou-Metz (5 150 K€).

Les recettes concernent :

- le Conservatoire : elles s'élèvent à 393 K€ (+26 %), la hausse concerne notamment l'inscription de subventions ainsi que les frais d'inscription selon les encaissements 2017 ;
- l'Opéra-Théâtre : elles sont inscrites à hauteur de 880 K€, comprenant la billetterie (600 K€), le Mécénat (100 K€), les locations de productions ou d'espaces, les parts de coproduction ;
- le Musée : les recettes s'élèvent à 145 K€, et comprennent principalement les produits de la billetterie et de la boutique (85 K€), le Mécénat (30 K€) ainsi que des subventions (20,5 K€).

L'investissement

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole :

Une somme de 337 K€ est proposée en inscription, dont 260 500 € pour des travaux de rénovation, de mise en sécurité et d'accessibilité. 61,5 K€ sont également prévus pour l'acquisition de logiciels spécifiques ainsi que pour le renouvellement de la moitié du parc de pianos. Enfin, 15 K€ sont prévus pour la refonte du site internet.

L'Opéra-Théâtre :

Le total du budget d'investissement est de 2 218 K€, dont 2 000 K€ pour la poursuite de la rénovation de la toiture du bâtiment, 158 K€ pour des travaux de rénovation, conformité et mise en sécurité, 50 K€ pour l'achat de matériel technique, dont notamment le renouvellement du matériel de sonorisation pour 25 K€, et enfin 10 K€ pour la 3^e tranche de remplacement des fauteuils.

Le Musée "La Cour d'Or" :

Au total, 2 880 K€ sont prévus en investissement : 1 600 K€ pour la fin des travaux du nouvel accueil du Musée, 400 K€ pour le ravalement des façades de la cour lapidaire, 109 K€ pour des travaux de rénovation, mise en conformité et sécurité, 345 K€ pour les travaux d'étanchéité de la cour Chèvremont. Le reliquat est destiné à l'achat de matériel technique, l'acquisition d'œuvres d'art et d'ouvrages et la restauration d'œuvres.

Le Centre Pompidou-Metz :

Une nouvelle Autorisation de Programme (AP) de 400 K€ est proposée pour 2018. Ce sont également 240 K€ de crédits de paiement qui sont inscrits pour le financement des opérations 2017 et antérieures.

b. LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Investissement :

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 5 K€ en 2018, pour l'acquisition de panneaux de signalétique et le balisage des sentiers, ainsi que l'achat de tables de pique-nique pour les circuits classés PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 132 K€. Il comprend notamment l'achat de fournitures, le balisage ainsi que des petits travaux liés à la carte des balades nature. Le budget est en forte baisse, suite au transfert de l'ancienne subvention à l'office de tourisme à l'agence d'attractivité Inspire Metz, qui est désormais rattachée à la politique « développement économique ».

2) RENFORCER LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE, LA CREATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSES

Le renforcement de la compétitivité du territoire visant à favoriser le développement économique, l'aménagement de zones d'activité pour l'accueil des entreprises et le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche font l'objet de moyens financiers qui s'élèvent à 23 268 K€, soit une augmentation de 8 % comparativement au BP 2017.

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en K€	Investissement		évo BP 2018 / BP 2017
	BP 2017	BP 2018	
RENFORCER LA COMPETITIVITE	8 672	9 220	6,3%
Développement économique (57, 60, 61, 62, 67)	2 300	1 066	-53,7%
Aménagement des zones (680 à 689)	5 618	7 373	31,2%
Enseignement Sup - Recherche (23 et 231)	754	278	-63,2%
Planification territoriale (5101, 510 et 518)	0	461	0,0%
Archéologie Préventive (318)	0	42	0,0%

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en K€	Fonctionnement		évo BP 2018 / BP 2017
	BP 2017	BP 2018	
RENFORCER LA COMPETITIVITE	12 800	14 048	9,7%
Développement économique (57, 60, 61, 62, 67)	3 778	4 839	28,1%
Aménagement des zones (680 à 689)	2 708	1 771	-34,6%
Enseignement Sup - Recherche (23 et 231)	1 183	1 427	20,6%
Planification territoriale (5101, 510 et 518)	3 552	4 189	17,9%
Archéologie Préventive (318)	1 580	1 822	15,3%

a. LES INTERVENTIONS ECONOMIQUES

Le budget dédié au développement économique s'élève globalement à 5 905 K€.

Investissement :

Sur un total de 1 066 K€, les actions proposées sont les suivantes :

- 650 K€ sont inscrits pour la construction du Centre de Congrès, sur une participation totale réduite à 6,45 M€ de Metz Métropole en raison du reversement de la contribution du Département de la Moselle, ainsi que 80 K€ au titre de l'entretien et de la maintenance du site ;
- une enveloppe de 150 K€ est prévue pour le rachat des parts du Département dans la société ILP Sadepar suite à la perte par ce dernier de sa compétence en matière de développement économique ;
- Un budget de 32 K€ est prévu au titre de l'attractivité numérique pour le soutien à la manifestation Tango & Scan ;

- 80 K€ sont prévus pour la réalisation d'aménagements sur le site TCRM Blida, dans l'attente du commencement des travaux qui seront opérés sur le site par la SAEML Metz Techno'Pôles ;
- Enfin, 50 K€ sont prévus pour la participation à l'augmentation de capital de Mirabelle TV (dernière tranche).

Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est proposé à hauteur de 4 839 K€ pour financer les interventions économiques autour des axes stratégiques que sont l'accompagnement à la création d'entreprises et la communication pour la promotion du territoire et de son image.

La subvention à l'agence d'attractivité Inspire Metz (qui correspond à la consolidation des subventions apportées en 2017 à Metz Métropole Développement et à l'Office de Tourisme) est désormais totalement budgétée sur la politique "développement économique", pour 2 946 K€.

En ce qui concerne le fonctionnement du Centre de Congrès, 779 K€ sont inscrits, notamment au titre de la convention de fonctionnement de la SPL M3Congrès, de la convention conclue avec le délégataire de la Délégation de Service Public GL Events, ainsi que pour le financement du Centre.

Au titre de l'attractivité numérique, des versements de subventions sont prévus : 68 K€ à l'association TCRM Blida dans le cadre d'une convention triennale, 8 K€ à Tango & Scan. 10 K€ sont également inscrits pour le prix de l'innovation, ainsi que 10 800 € pour la résorption des zones blanches qui a été opérée dans le cadre du plan "Haut débit pour tous".

Dans le cadre du soutien à la création d'entreprises, il est prévu un budget de 184 K€ pour l'aide à la création d'entreprises, le soutien à l'implantation d'entreprises, le soutien et la promotion de projets ainsi que pour l'organisation de manifestations économiques. Metz Métropole confirme également son soutien à diverses structures telles que le Club Metz Technopôle, le Club Contact L2C ou encore le WTC.

Enfin, une subvention de 60 K€ à l'Agence Régionale d'Innovation est inscrite.

Les autres dépenses se composent notamment des frais de personnel pour 247 K€, ainsi que le règlement de la taxe foncière de l'Institut Lafayette pour 160 K€.

b. L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITE

Investissement :

55 K€ sont budgétés afin de permettre à Metz Métropole de racheter des parts au capital de la SAREMM dans le cadre de son élargissement à certaines communes de la Métropole.

Un montant de 2 000 K€ est inscrit pour la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre, au titre de la participation à l'équilibre de l'opération.

2 000 K€ sont également inscrits concernant le Parc du Technopôle pour le versement d'une avance de trésorerie.

2 760 K€ sont inscrits au titre d'une avance au budget annexe "Zones en régie", permettant notamment d'assurer le financement des dépenses prévues sur le Plateau de Frescaty.

Enfin, 558 K€ sont inscrits pour l'entretien des ZAE, en cohérence avec les charges évaluées par la CLECT.

Fonctionnement :

Concernant l'entretien des ZAE en fonctionnement, il est proposé l'inscription d'un budget de fonctionnement de 536 K€.

La réalisation d'un Schéma de développement des zones d'activité économique et la réalisation d'études de faisabilité sur certaines ZAE nécessitent des crédits à hauteur de 160 K€.

Enfin, une subvention au budget annexe "Zones en régie" de 1 057 K€ est proposée pour financer notamment la gestion du Plateau de Frescaty.

c. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Investissement :

266 K€ sont proposés au titre du partenariat annuel avec l'Université de Lorraine, de la poursuite de la mise en œuvre du projet ImpactE, du programme "Briques Technologiques" de l'Institut Lafayette et du projet Chaire Photonique Centrale-Supélec.

Fonctionnement :

Metz Métropole consacrera également une enveloppe de 890 K€ à :

- L'Université de Lorraine dans le cadre de la Convention annuelle d'Objectifs et de Moyens en fonctionnement et le Pôle Entrepreneuriat Etudiant Lorrain (PEEL) ;
- Georgia Tech Lorraine ;
- le projet Invent Metz Campus ;
- une enveloppe de 500 K€ sera destinée à la participation à certains projets (Centre Pierre Jannet, double cursus ESM IAE, Fête de la Science ...) et au financement de certains organismes dans le cadre d'appels à projets.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent notamment les frais de personnel, ainsi que des subventions 2017 non versées à rattraper en 2018 pour 359 K€.

d. LA PLANIFICATION TERRITORIALE ET L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement proposé à hauteur de 4 189 K€ permettra d'assurer la contribution de Metz Métropole à l'AGURAM (1 595 K€), au Syndicat Mixte du SCOTAM (528 K€), dont 294,5 K€ sous forme

de cotisation. Les dépenses de fonctionnement comprennent également des frais de personnel à hauteur de 1 878 K€ afin d'assurer notamment en lieu et place des communes la poursuite des démarches communales, les modifications des PLU communaux et l'élaboration du futur PLUI.

Investissement :

Les frais engagés par cette compétence sont de l'ordre de 335 K€ en investissement pour des études PLU et PLUI qui seront externalisées.

3) ACCROITRE LA QUALITE DE VIE DANS L'AGGLOMERATION

Les moyens financiers dédiés à l'amélioration de la qualité de vie dans l'agglomération s'élèvent à 74 310 K€, en hausse de 22 % par rapport au BP 2017, principalement en raison des transferts de compétences voirie.

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en K€	Investissement		évo BP 2018 / BP 2017
	BP 2017	BP 2018	
AMELIORER LA QUALITE DE VIE	15 595	21 513	37,9%
Déchets (7211, 7212, 7213 hors HA)	9 207	6 841	-25,7%
Assainissement pluvial (734 hors HA)	2 110	1 187	-43,7%
Eau et énergie (731, 735 et 514)		926	0 %
Logement & politique de la ville (420, 428, 52, 551, 553, 554, 5541, 5542, 5543, 555)	3 656	3 083	-15,7%
Environnement (70, 71, 74, 758, 76)	225	292	29,6%
Pompiers (12)		240	0 %
Gymnase & politique sportive (321)	102	155	52,0%
Voirie (5102, 512, 844, 8441, 8442 et 847)	295	8 790	2879,8%

Politiques métropolitaines (hors personnel mis à disposition d'Haganis) en K€	Fonctionnement		évo BP 2018 / BP 2017
	BP 2017	BP 2018	
AMELIORER LA QUALITE DE VIE	45 328	52 797	16,5%
Transports urbains (820, 821 et 852)	1 950	1 086	-44,3%
Déchets (7211, 7212, 7213 hors HA)	28 209	27 538	-2,4%
Assainissement pluvial (734 hors HA)	2 666	2 460	-7,7%
Eau et énergie (731, 735 et 514)		461	0,0%
Logement & politique de la ville (420, 428, 52, 551, 553, 554, 5541, 5542, 5543, 555)	1 540	1 531	-0,6 %
Environnement (70, 71, 74, 758, 76)	486	1 388	185,5%
Pompiers (12)	8 922	8 985	0,7%
Fourrière (11)	400	337	-15,8%
Gymnase & politique sportive (321)	204	209	2,4%
Voirie (844, 8441, 8442 et 847)	951	8 801	826%

a. LES TRANSPORTS URBAINS

Fonctionnement :

Au regard des évolutions favorables sur le budget annexe Transports liées à la maîtrise des dépenses d'exploitation dans le cadre de la DSP Transports d'une part, et des recettes de billetterie et du Versement Transport d'autre part, il n'y a pas lieu d'inscrire une subvention du budget principal au budget annexe pour équilibrer ce dernier. Pour rappel, la somme de 1,6 M€ était inscrite au Budget Primitif 2017, subvention qui n'a pas été réalisée.

Les recettes liées à la refacturation au budget annexe Transports des frais de personnels et des moyens généraux sont évaluées à 555 K€.

b. LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DES DECHETS

Investissement :

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 6 841 K€ en 2018. Il concerne principalement :

- dans le cadre du plan de conteneurisation approuvé en 2015 et de l'autorisation de programme correspondante :
 - o 4 247 K€ pour le mobilier de collecte et matériel divers ;
 - o 1 401 K€ pour l'acquisition de véhicules de collecte ;
 - o 669 K€ d'études (étude centre-ville, réorganisation des tournées, implantation PAVE) ;
 - o 180 K€ pour des abonnements divers et la géolocalisation.
- Des dépenses sont également prévues pour d'autres opérations :
 - o 276 K€ pour l'extension du CTC et des travaux de rénovation et mise en conformité ;
 - o 68 K€ pour le compostage (cautions, acquisition de composteurs individuels ...).

Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 27 538 K€. Il concerne essentiellement :

- le traitement des déchets par la Régie HAGANIS pour 10 155 K€ ;
- les frais de personnel pour 10 199 K€ (dont 4 postes sont financés à 100 % par l'ADEME pour un total de 135 K€ en 2018) ;
- la contribution de Metz Métropole au budget annexe des déchèteries pour 4 578 K€ ;
- d'autres charges à hauteur de 2 606 K€ (entretien des véhicules de collecte, carburants etc ...).

La conteneurisation

En 2018, il est prévu l'étude du centre-ville de Metz, avec la conteneurisation de la couronne extérieure de ce secteur, avec changement de mode de collecte en juin 2018. En parallèle, sera déployé un plan d'optimisation de la conteneurisation avec notamment l'installation de Points d'Apports Volontaires Enterrés (PAVE).

La prévention

Après une année de concertation avec les acteurs locaux et conformément à la réglementation, le programme de réduction des déchets (PLPDMA) sera validé en 2018 pour une période de 6 ans. Une part importante des actions en cours en 2017 se poursuivra et de nouvelles seront engagées. Une feuille de route économie circulaire sera également lancée pour participer au développement du territoire à travers des projets de réduction et de valorisation des déchets.

La Redevance Spéciale

Les recettes prévisionnelles pour 2018 s'élèvent à 480 K€ pour un total de 40 redevables.

L'année 2018 sera consacrée au déploiement de la phase 3 pour une facturation du service à partir du 1^{er} janvier 2019 :

- ⇒ Information des redevables identifiés comme ayant une production hebdomadaire de déchets supérieure à 4 000L ;
- ⇒ Ajustement de leur dotation en bacs ;
- ⇒ Signature des engagements.

Les recettes attendues s'élèvent à 36 059 K€ et proviennent de la TEOM, de la redevance spéciale, des soutiens des éco-organismes ainsi que des ventes matières.

c. LA FOURRIERE ANIMALE

Le budget de la fourrière animale s'élève à 337 K€ en fonctionnement et concerne principalement le financement de la convention avec le chenil et des frais de personnel.

Les recettes attendues, provenant du paiement par les particuliers des frais de garde des animaux recueillis par les services de la fourrière animale, sont proposées à hauteur de 5 K€.

d. LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Investissement :

Pour l'année 2018, 1 187 K€ sont attribués au programme d'investissement consacré aux canalisations et ouvrages d'évacuations ou de traitement des eaux pluviales, ainsi répartis :

- 120 K€ de frais d'études ;
- 1 067 K€ de travaux.

Fonctionnement :

Le réseau d'eaux pluviales fait l'objet de prestations d'entretien et de maintenance par Haganis, pour lesquelles une contribution de 2 365 K€ est budgétisée.

Une participation de 75 K€ pour l'entretien de la station de relevage de Jouy-aux-Arches est également inscrite, dépense nouvelle cette année suite à la dissolution du syndicat ACTISUD en 2017.

e. L'EAU ET L'ENERGIE

La loi MAPTAM du 27 janvier 2017 prévoyait le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations vers les EPCI au 1^{er} janvier 2018.

Investissement :

Dans ce cadre, 926 K€ sont prévus en investissement, comprenant des travaux divers et des études pour la restructuration du ruisseau Saint-Pierre.

La Métropole est également compétente, depuis le 1^{er} janvier, en matière de raccordements électriques supérieurs à 100m pour les constructions neuves dans le cadre des concessions de distribution publique d'électricité. Une somme de 200 K€ est budgétée pour l'assurer.

Fonctionnement :

461 K€ sont inscrits en fonctionnement pour financer des études GEMAPI, ainsi que pour le versement de cotisations à divers organismes, notamment au syndicat mixte Moselle Aval chargé de la prévention des inondations.

Pour financer les dépenses liées à la GEMAPI, une nouvelle taxe a été mise en place par le Conseil Métropolitain, avec un produit fixé à 1 143 K€.

f. L'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

o La compétence aire d'accueil des gens du voyage

En application de la loi NOTRe, les EPCI ont vu leurs compétences obligatoires étendues à l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage au 1^{er} janvier 2017. Ainsi, deux aires d'accueil ont été transférées à Metz Métropole : une aire à Metz-Blida et une aire commune à Marly et Montigny-lès-Metz.

Approuvé par arrêté du 22 décembre 2017, le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2018-2022 (SDAGV) prévoit également la réalisation de deux aires supplémentaires sur les communes de Moulins-lès-Metz (une aire de 20 places) et de Metz (une deuxième aire de 40 places), soit 60 places manquantes à ce jour.

Fonctionnement :

235 K€ de crédits de fonctionnement sont inscrits au titre des aires de Metz-Blida et de Marly.

Metz Métropole doit également mettre à disposition une aire provisoire de grand passage (à noter que le site n'est pas encore identifié pour les grands passages 2018). Le budget de fonctionnement est estimé à 130 K€.

Investissement :

Une provision de 200 K€ pour travaux est proposée.

o **La politique de l'habitat**

Élément essentiel de bien-être et d'intégration sociale, le logement figure parmi les préoccupations majeures des habitants. Il est donc essentiel que Metz Métropole mette tout en œuvre pour promouvoir un habitat durable et accessible à tous.

Dans le cadre de son second Programme Local de l'Habitat (PLH) établi pour la période 2011-2017 et prorogé pour 2 ans, Metz Métropole poursuit son action sur ses trois champs d'intervention à savoir :

- la production de logements aidés ;
- le maintien de la qualité des parcs public et privé sur le territoire ;
- l'accession sociale à la propriété.

Fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- la mise en place d'un nouveau dispositif contractuel sur 3 ans avec l'ANAH (2017-2020 dont la mission de suivi-animation a été confiée au CALM - 171 120 €) ;
- la mise en place d'un dispositif de type VOC (Veille et Observation des Copropriétés) sur le territoire de Metz Métropole (estimé à 50 K€) ;
- l'étude du parc privé dans les quartiers politique de la Ville (23 778 €) ;
- la cotisation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) (67 558 €) ;
- la cotisation à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (22 802 €) ;
- le financement de l'Audit financier des 2 OPH (28 800 €) ;
- le financement de trois études dans le cadre du protocole de préfiguration :
 - o Avenant à l'étude sur le peuplement (suite à la loi Egalité & Citoyenneté) pour un montant estimé à 10 K€ ;
 - o Etude sur la diversification (27 720 €) ;
 - o Etude urbaine sur le quartier intercommunal de la Politique de la Ville "Rive Gauche" (225 118 €).
- des subventions au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (4 500 €) et à l'Association de la Fondation des Etudiants pour la Ville (2 000 €).

A noter que Metz Métropole obtiendra une subvention d'ingénierie de l'ANAH pour les dispositifs contractuels OPAH (35 % HT du suivi-animation) et VOC (50 % HT de l'ingénierie).

Investissement :

La traduction financière du PLH 2011-2019 pour le budget 2018 se décompose comme suit :

- Logement social – offre nouvelle	1 200 K€
- Logement social – réhabilitation	100 K€
- Logement social – hébergement	200 K€
- Logement social – Rénovation Urbaine	150 K€
- Réhabilitation du parc privé	150 K€
- Accession sociale	200 K€
TOTAL	2 000 K€

Dans le cadre du PPI 2016-2020, une AP de 2 000 K€ est proposée en inscription afin de couvrir les objectifs quantitatifs et qualitatifs du PLH en 2018.

Il est à noter que ces enveloppes sont entièrement fongibles entre les différents champs d'interventions et peuvent également financer d'autres types d'intervention en matière d'habitat si le règlement venait à être modifié.

o **La Politique de la Ville et les actions de Cohésion Sociale**

A ce jour, Metz Métropole finance des actions dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville mais également en matière de Cohésion Sociale.

❖ **Actions relevant de la Cohésion Sociale**

Depuis 2014, Metz Métropole a décidé d'agir en faveur de l'insertion professionnelle à travers 2 grands axes :

- la contribution financière à la Mission Locale du Pays Messin ;
- la mise en place de clauses sociales dans ses marchés publics mais également dans les opérations de logements des bailleurs sociaux sur le territoire.

De plus, depuis plusieurs années, Metz Métropole soutient également le développement de l'accès au droit des personnes les plus démunies ainsi que d'autres actions plus ciblées visant à soutenir les femmes victimes de violence, à favoriser la médiation sociale, et à maintenir le lien parents-enfants en cas de séparation difficile.

Les principales dépenses de fonctionnement pour le volet Cohésion Sociale concernent :

- le financement de la Mission Locale du Pays Messin à hauteur de 338 598 € ;

- le soutien à des actions (MARELLE et AIEM) envers les publics cibles énoncés ci-dessus à hauteur de 40 K€ ;
- la cotisation de Metz Métropole au Comité Départemental d'Accès au Droit (CDAD) à 5 000 € ;
- l'accompagnement de la mise en œuvre des clauses sociales à travers les marchés métropolitains et dans les opérations de logements sociaux pour 18 500 € (dont 15 K€ en versement direct à la Ville de Metz pour le poste de chargé de mission clauses sociales et 3 K€ à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Woippy).

❖ **Actions relevant de la Politique de la Ville**

La Politique de la Ville vise à réduire les écarts de développement au sein des quartiers les plus défavorisés et à améliorer les conditions de vie des habitants. La Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine adoptée le 21 février 2014 a renforcé le rôle des collectivités en matière de Politique de la Ville, et ce par la mise en place et le pilotage des Contrats de Ville à l'échelle des EPCI.

Dans ce contexte et au regard de ses 6 Quartiers Politique de la Ville (QPV), Metz Métropole a élaboré et signé son Contrat de Ville le 3 juillet 2015 comprenant :

- un diagnostic de son territoire et notamment des 6 nouveaux quartiers prioritaires ;
- les orientations du Contrat de Ville en lien avec l'ensemble des partenaires.

Conformément à la Loi, Metz Métropole a également en charge la coordination et l'animation des dispositifs du Contrat de Ville et la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences. Les communes concernées restent opérateurs de proximité du Contrat de Ville et déploient les actions relevant de leurs compétences.

Sont donc prévus en 2018 en dépenses de fonctionnement les soutiens à des actions répondant aux objectifs fixés par le Contrat de Ville 2015-2020 au sein des quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) dans le cadre de l'appel à projet 2018, pour un montant de 37 200 €.

Par ailleurs, une enveloppe de 10 400 € est également prévue pour accompagner certaines actions en compensation de la baisse des crédits de l'Etat.

g. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Investissement :

Le budget d'investissement est proposé à hauteur de 292 K€. Il correspond essentiellement à la poursuite de deux actions déjà prévues au BP 2017, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » à savoir :

- une opération de défrichement d'envergure menée sur le plateau de Lorry-lès-Metz avec un objectif de restauration de pelouses calcaires (80 K€ de nouveaux crédits, 252 K€ avec les restes à réaliser) ;

- des travaux d'aménagements réalisés sur trois ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin pour conforter le gîte à chauves-souris, en cohérence avec le plan de gestion du site (44 K€ de travaux subventionnés à hauteur de 80 %).

Dans ce cadre, 168 K€ sont également prévus pour le démarrage des travaux d'aménagement du Mont-Saint-Quentin. Des crédits sont notamment inscrits pour rémunérer l'EPFL pour une étude de maîtrise d'œuvre concernant la sécurisation et la valorisation des ouvrages, pour l'élaboration d'un plan de gestion forestière, une étude foncière PAEN (protéger les espaces agricoles et naturels) sur Lessy et Scy-Chazelles, ainsi que pour l'exécution du marché de clôture à moutons.

Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 1 388 K€ et porte notamment sur des frais de personnel, des études (programmation énergétique, trame verte et bleue ...), des cotisations diverses et le versement de subventions à divers organismes. Concernant les dépenses de personnel, 7 postes sont financés pour un total de 166 K€ en 2018 : 5 sont financés par l'ADEME et 2 sont financés par l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER et par la DREAL.

h. LE COMPLEXE SPORTIF DE JURY

Metz Métropole assure la gestion du complexe sportif de Jury, précédemment assurée par la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre.

Investissement :

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 155 K€ pour l'acquisition de matériel sportif et le financement de travaux de sécurité et d'amélioration des installations.

Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 209 K€.

i. LA DEFENSE INCENDIE

Investissement :

240 K€ sont budgétés suite à la prise de compétence défense extérieure contre l'incendie au 1^{er} janvier 2018 pour l'enfouissement, le remplacement et le gros entretien des poteaux incendie.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement en matière d'incendie et de secours sont proposées à hauteur de 8 985 K€. Elles concernent principalement :

- la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle, qui est provisionnée pour 2018 à 8 597 K€, en stabilité par rapport à 2017 ;
- les charges de personnel qui s'élèvent à 325 K€ au titre des avantages collectivement acquis restant à la charge de Metz Métropole, après le transfert des sapeurs-pompiers au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- 60 K€ ont été inscrits suite au transfert de compétence pour le contrôle et la conformité des points d'eau privés et leur petit entretien.

j. LA VOIRIE ET LES ESPACES PUBLICS

La transformation en Métropole s'est traduite par le transfert de la compétence "Voirie et espaces publics". De ce fait, la Métropole est en charge de la création, l'aménagement et l'entretien des voiries, signalisation, parcs et aires de stationnement, ainsi que des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain et leurs ouvrages accessoires. Cette prise de compétence explique la très forte augmentation des dépenses autant en fonctionnement qu'en investissement.

En ce qui concerne la Ville de Metz, le transfert des charges (y compris le transfert de personnel) et des recettes s'est fait au réel, Metz Métropole assumant directement l'intégralité de la compétence sur son territoire.

Sur le reste de son périmètre, Metz Métropole délèguera par voie de convention aux communes l'entretien courant des voiries. Dans le cadre du BP 2018, le montant de ces dépenses est arrêté sur les estimations transmises par les communes. En investissement, pour les communes hors Ville de Metz, les dépenses sont évaluées sur la base d'un ratio technique de renouvellement des voiries.

Les dépenses et recettes prises en compte dans le budget 2018 correspondent aux montants des attributions de compensation prévisionnelles notifiées aux communes.

Investissement :

Un total de 8 790 K€ est budgété. La programmation annuelle des investissements est en cours de définition. Elle comprendra notamment la rénovation de la rue du Général Metman à Metz, ainsi que des travaux sur les communes de Moulins-lès-Metz, Scy-Chazelles, Nouilly, Gravelotte et Coin-lès-Cuvry.

A périmètre constant, pour l'année 2018, 75 K€ seront consacrés au remplacement de luminaires sur le Technopôle et sur la zone d'activité de Peltre, et 49,7 K€ à des travaux de jalonnement du Technopôle.

Fonctionnement :

L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève à 8 801 K€.

Concernant les dépenses à périmètre constant, l'entretien des espaces publics métropolitains des différentes zones d'activité nécessite l'inscription d'un crédit global de 374 K€ alors que 76 K€ sont destinés à la couverture des dépenses d'éclairage public.

Concernant la viabilité hivernale, une somme de 115 K€ est réservée pour l'achat de sel de déneigement et la location d'engins et véhicules dédiés. Une recette de 25 K€ est également inscrite au titre de la refacturation aux communes intéressées par la fourniture de sel de déneigement.

Un crédit de 90 K€ permettra d'honorer les prestations réalisées par la Ville de Metz sur la voirie déclarée d'intérêt communautaire pour le compte de Metz Métropole, et 7 K€ sont inscrits pour de la documentation technique.

La masse de dépenses la plus importante concerne les frais de personnel, estimés à 4 520 K€.

B. LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES

1) L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

– L'attribution de compensation en fonctionnement

Le montant des attributions de compensation versées aux communes membres est provisionné en dépenses à hauteur de 26 126 K€, conformément aux attributions de compensation prévisionnelles notifiées aux communes, qui se décompose entre :

- ✓ Les attributions de compensations sur la base du dernier rapport de la CLECT, approuvé à la majorité qualifiée des communes membres : 37 600 K€ ;
- ✓ La déduction partielle et provisoire des charges liées aux transferts de compétences issues de la transformation en Métropole au 1^{er} janvier 2018 : 2 514 K€. Il s'agit de montants prévisionnels dans l'attente de l'évaluation définitive des charges transférées qui devra être opérée par la CLECT en 2018 ;
- ✓ La déduction pour la Ville de Metz de la facture prévisionnelle concernant les frais de fonctionnement 2018 de la Direction des Systèmes d'Information ainsi que de la prise en charge des dépenses des services mutualisés, notamment des frais de personnel, soit 8 807 K€.

Le montant des attributions de compensation versées par les communes membres est provisionné en recettes à hauteur de 292 K€.

- L'attribution de compensation en investissement

Le montant des attributions de compensation attendues des communes membres est provisionné en dépenses à hauteur de 3 895 K€, conformément aux attributions de compensation prévisionnelles notifiées aux communes, qui se décompose entre :

- ✓ Les attributions de compensations sur la base du dernier rapport de la CLECT approuvé à la majorité qualifiée des communes membres : 790 K€ ;
- ✓ La déduction partielle et provisoire des charges liées aux transferts de compétences issues de la transformation en Métropole au 1^{er} janvier 2018 : 3 105 K€. Il s'agit de montants prévisionnels dans l'attente de l'évaluation définitive des charges transférées qui devra être opérée par la CLECT en 2018.

2) LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

L'enveloppe 2018 concernant la Dotation de Solidarité Communautaire est inscrite à hauteur de 5 789 K€, en reconduction à l'identique de l'enveloppe 2017.

C. LES FONDS DE CONCOURS

Metz Métropole a mis en place en 2017 un dispositif de fonds de concours à destination des communes membres afin de favoriser le financement de projets communaux en cohérence avec le Projet de territoire et de développer la coopération entre les communes membres de Metz Métropole. Une nouvelle autorisation de programme est proposée à hauteur de 1 M€ pour les projets 2018. Des crédits de paiement à hauteur de 1 263 K€ sont proposés en inscription.

D. LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA REGIE HAGANIS

Les dépenses liées au personnel mis à disposition de la Régie Haganis sont estimées à 4 362 K€ et feront l'objet d'une refacturation intégrale à la Régie.

E. LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION METROPOLITAINE

Le fonctionnement de l'Institution métropolitaine porte sur les dépenses relatives à l'administration générale de la collectivité et notamment sur la Direction Générale, les services support (Finances, Ressources Humaines, Marchés Publics, Direction des Systèmes d'Information, Bâtiments...) mais également sur les frais de fonctionnement de l'Assemblée métropolitaine, du Cabinet, de la reprographie et des actions de communication de l'Institution.

L'institution métropolitaine (hors personnel mis à disposition d'Haganis) <i>en K€</i>	Investissement		évo BP 2018 / BP 2017
	BP 2017	BP 2018	
Administration Générale (020 hors HA et 038)	886	21 427	2317,9%
Elus (031 et 032)		0	0,0%
Communication (022)	20	109	447,0%
DSI (0201 à 0204)	1 825	2 672	46,4%
Total Gestion de l'institution	2 732	24 209	786,27%

L'institution métropolitaine (hors personnel mis à disposition d'Haganis) <i>en K€</i>	Fonctionnement		évo BP 2018 / BP 2017
	BP 2017	BP 2018	
Administration Générale (020 hors HA et 038)	10 255	16 080	56,8%
Elus (031)	1 400	1 613	15,3%
Communication (022)	1 569	1 672	6,6%
DSI (0201 à 0204)	5 752	5 729	-0,4%
Total Gestion de l'institution	18 976	25 094	32,2%

Fonctionnement :

Ces dépenses sont en forte hausse en 2018, en raison notamment de la mutualisation des services avec la Ville de Metz au 1^{er} janvier 2018, qui implique une hausse des dépenses de personnel puisque Metz Métropole rémunère l'ensemble des agents des services mutualisés et refacture ensuite sa quote-part à la Ville (4,6 M€).

L'évolution de la gouvernance en lien avec les nouvelles compétences explique également la hausse. Outre le transfert d'agents pour les trois plus importantes communes et le renforcement des effectifs pour assurer l'exercice des compétences nouvelles sur le reste du territoire, il convient d'accroître également les fonctions d'expertise et les services supports.

Enfin, la nécessité d'informer sur les impacts du passage en Métropole justifie une augmentation modérée des dépenses de communication.

Investissement :

En termes d'investissement, l'année 2018 sera particulièrement marquée par le commencement des travaux de construction du nouveau siège de la Métropole, décidé par le Bureau Communautaire par délibération du 11 décembre 2017. Sur une AP de 33 M€, 19 M€ sont proposés sur 2018.

Les autres dépenses d'investissement concernent principalement les fonds de concours à destination des communes, la rénovation et la mise en conformité des bâtiments, l'acquisition de matériel technique, de véhicules et de mobilier, ainsi que l'acquisition de logiciels et matériels informatiques, dont une partie sera remboursée par la Ville de Metz.

F. L'ANNUITE DE LA DETTE ET LES FRAIS FINANCIERS

Les inscriptions budgétaires 2018 pour les dépenses relatives à la dette concernent :

- le remboursement du capital (chapitre 16) de la dette,
- les frais financiers, notamment les commissions de non utilisation des crédits long terme reconstituables « non mobilisés » (chapitre 011),
- les charges d'intérêts et frais financiers (chapitre 66).

Elles sont estimées en fonction de l'encours de dette constaté en début d'exercice, de l'anticipation des variations des taux d'intérêt sur l'exercice et de l'anticipation des mobilisations d'emprunts nouveaux et lignes de trésorerie pour l'exercice.

1) La dette amortissable

La dette amortissable 2018 est composée de 14 contrats pour lesquels :

- Le remboursement de capital nécessite une inscription de 2 915 K€ ;
- Les charges d'intérêt correspondantes sont provisionnées pour un montant de 1 269 K€ et les intérêts courus non échus pour 2 K€.

2) Les Crédits Long Terme Reconstituables (CLTR)

En 2018, Metz Métropole dispose de 3 contrats de prêt offrant la possibilité de pratiquer, sur des durées infra-annuelles, des remboursements de capital, ce qui permet de limiter les frais financiers en remboursant les encours devenus temporairement inutiles au regard du niveau de la trésorerie. Les mouvements pourront ainsi s'élever dans la limite de l'encours disponible sur ces outils, soit 12,32 M€.

Cette pratique financière nécessite l'inscription au budget en dépenses et en recettes de 12,32 M€ pour effectuer les opérations comptables liées à la mobilisation de trésorerie durant l'exercice 2018.

Ces contrats seront amortis en 2018 pour un montant de 1 093 K€, la provision d'intérêt correspondante s'élève à 183 K€. La commission de non-utilisation est provisionnée à hauteur de 20 K€.

3) Les lignes de trésorerie

Afin de fluidifier la trésorerie, Metz Métropole peut souscrire annuellement une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant maximal cumulé de 15 M€. Actuellement, en raison d'excédents de trésorerie, aucun contrat n'est signé. Néanmoins, des provisions sont inscrites sachant que pour ce type de contrat, les intérêts sont facturés selon le niveau d'utilisation (20 K€) ainsi que la commission de non-utilisation (15 K€).

4) L'emprunt obligataire

Un emprunt obligataire a été réalisé en 2012 à hauteur de 4,9 millions d'euros sur 10 ans au taux de 4,30 %. Conformément à la délibération du 2 décembre 2013, le remboursement en capital se réalisant au terme du contrat, la provision est abondée pour la cinquième année à hauteur de 490 K€.

Parallèlement, 211 K€ de crédits budgétaires sont inscrits pour les intérêts financiers et 600 € pour la commission.

5) Les nouveaux emprunts 2018 dont "Siège"

Des provisions sont inscrites pour la signature des nouveaux emprunts 2018 dont la part majoritaire concernera l'acquisition d'un siège pour la Métropole :

- 50 K€ pour les charges d'intérêts
- 35 K€ pour les frais de dossiers.

G. LES REPRISES DE RESULTATS ET RESTES A REALISER 2017

En raison de la date de vote du Budget Primitif 2018 qui intervient en mars, il est proposé d'intégrer en dépenses et pour la section d'investissement :

- ✓ la reprise anticipée du déficit d'investissement 2017 soit 5 973 K€,
- ✓ les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 2 536 K€.

LES BUDGETS ANNEXES

PARTIE III BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS

Le budget annexe des Transports Publics est assujéti à la TVA, et de ce fait, géré hors taxes : les propositions d'inscriptions des dépenses et recettes sont donc des montants hors taxes.

Dans le cadre du présent budget voté avec reprise des résultats 2017, le Budget Primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes à 91,58 M€ contre 82,2 M€ pour le Budget Primitif 2017 (mouvements d'ordre compris) et se compose :

- ✓ des reprises anticipées des résultats 2017 ;
- ✓ des restes à réaliser d'investissement ;
- ✓ des crédits nouveaux pour 2018.

A. EXPLOITATION

En K€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP18/BP17
	Total des dépenses réelles d'exploitation	52 418	53 417	1,9%
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	11 821	18 500	56,5%
	TOTAL dépenses d'exploitation de l'exercice	64 239	71 917	12,0%
	Résultat reporté de la section d'exploitation N-1			
		=	=	=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	64 239	71 917	11,95%
RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP18/BP17
	Total des recettes réelles d'exploitation	58 437	61 001	4,39%
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	2 300	2 865	24,57%
	TOTAL recettes d'exploitation de l'exercice	60 737	63 866	5,15%
	Résultat reporté de la section d'exploitation N-1	3 502	8 051	129,91%
		=	=	=
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	64 239	71 917	11,95%

1) LES DEPENSES

Elles sont estimées à 71 917 K€ dont 53 417 K€ en dépenses réelles qui sont de 3 catégories :

- Les charges de fonctionnement du réseau des transports collectifs qui s'établissent à 50 807 K€ et correspondent :
 - pour 46 500 K€ à la rémunération forfaitaire du délégataire pour l'exploitation du réseau ;
 - pour 963 K€ au remboursement des frais financiers des investissements portés par le délégataire (nouveau système billettique, système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs, renouvellement du parc de véhicules) ;
 - pour le solde, à la compensation financière précédemment versée au Département de la Moselle et désormais versée à la Région Grand Est en raison du transfert de la compétence au titre de l'utilisation des lignes interurbaines et de la prise en charge de certains transports scolaires, aux études relatives au Plan de Déplacement Urbain et au Plan de Déplacement Inter-Entreprises, à des études sur la digue Watrineau et à la complémentarité avec les autres réseaux de transport, à la sous-traitance des transports scolaires sur l'ex territoire du Val Saint Pierre ainsi qu'à l'entretien et la viabilité hivernale des voies METTIS ;
- Les frais financiers et intérêts des emprunts souscrits par Metz Métropole concernant l'opération METTIS, qui sont provisionnés pour 2 789 K€ ;
- Les frais généraux portés par le budget principal (frais de personnel, etc.) qui seront refacturés au budget annexe : 555 K€.

2) LES RECETTES

Elles sont estimées à 71 917 K€, dont 61 001 K€ en mouvements réels et sont constituées principalement :

- du Versement Transport pour un montant prévisionnel de 44 400 K€ (en hausse de 5 % par rapport à 2017) ;
- des recettes de billetterie estimées à 13 000 K€ (en hausse de 8 % par rapport au BP 2017) ;
- de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) versée par l'Etat au titre du transport des scolaires pour un montant de 1 239 K€ (montant stable par rapport au BP 2017) ;
- du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (900 K€, de même qu'en 2017).

La reprise de l'excédent d'exploitation constaté au titre de l'exercice 2017 abonde les recettes de fonctionnement à hauteur de 8 051 K€.

B. INVESTISSEMENT

1) LES DEPENSES

En K€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP18/BP17
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 574	16 673	14,41%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 300	2 865	24,57%
	TOTAL dépenses d'investissement de l'exercice	16 874	19 538	15,79%
	Reste à réaliser N-1	318	125	-60,63%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	800		
		=	=	=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 991	19 663	9,29%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP18/BP17
	Total des recettes réelles d'investissement	6 170	252	-95,9%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	11 821	18 500	56,5%
	TOTAL recettes d'investissement de l'exercice	17 991	18 752	4,2%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1		911	
		=	=	=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 991	19 663	9,29%

L'optimisation des lignes structurantes (L1 à L5) se poursuit en 2018, conformément à l'autorisation de programme de 10 M€ votée. Une somme de 4 216 K€ y est allouée sur le budget 2018. Les travaux consistent en des aménagements de voirie (à Moulins-lès-Metz et Châtel-Saint-Germain, et à Metz notamment en sortie de ville, rue de Paris et rue de la Horgne) ainsi qu'à la mise en place d'une aide aux feux. Pour mémoire, cette opération globale de 10 M€ bénéficie du soutien de l'Etat à hauteur de 1,5 M€ au titre de l'Appel à Projets Transports.

1 M€ sont inscrits au titre du programme d'accessibilité du réseau.

1 750 K€ de crédits de paiement sont également prévus pour le remboursement des investissements portés par le Délégué.

Enfin, comme prévu par l'avenant 8 approuvé par le Bureau Métropolitain en date du 5 février 2018, 3,63 M€ sont affectés au financement du programme 2018 de renouvellement des bus. Cette opération

mobilise les excédents dégagés par le budget annexe, notamment du fait de l'encaissement de subventions d'investissement, et permet de réduire les frais financiers supportés par ledit budget. Enfin, l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement du projet METTIS est inscrit pour 5,1 M€.

2) LES RECETTES

Les recettes d'investissement sont constituées :

- des frais d'amortissement ;
- de la reprise du résultat antérieur ;
- de l'affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement.

PARTIE IV BUDGET ANNEXE DES DECHETERIES

La gestion des déchèteries est assurée par Metz Métropole dans le cadre d'un budget annexe de type M4 faisant l'objet d'un assujettissement à la TVA. Les activités d'exploitation des déchèteries sont opérées par la régie HAGANIS.

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 512 K€ (mouvements d'ordre compris) et se compose :

- ✓ de dépenses à hauteur de 5 484 K€ en fonctionnement et 28 K€ en investissement ;
- ✓ de recettes inscrites pour 4 676 K€ en fonctionnement et 19 K€ en investissement auxquelles s'ajoutent les résultats antérieurs reportés pour 808 K€ en fonctionnement et 9 K€ en investissement.

A. EXPLOITATION

La section d'exploitation est proposée en équilibre à 5 484 K€ HT de la façon suivante :

En K€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP18/BP17
	Total des dépenses réelles	5 416	5 465	0,9%
	Total des dépenses d'ordre	8	19	128,9%
	TOTAL dépenses d'exploitation	5 424	5 484	1,1%

= =

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 424	5 484	1,1%
---	--	--------------	--------------	-------------

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP17/BP16
	Total des recettes réelles	4 701	4 676	-0,5%
	Total des recettes d'ordre	0	0	
	TOTAL recettes d'exploitation	4 701	4 676	-0,5%
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1	722	808	

= =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 424	5 484	1,1%
---	--	--------------	--------------	-------------

Les dépenses concernent pour l'essentiel le coût de la prestation de gestion des déchèteries.

Une somme de 700 K€ est inscrite au titre des subventions d'équipement. Il s'agit de contribuer au financement d'un plan d'investissement, en cours de définition, destiné à améliorer le fonctionnement des déchèteries.

Les recettes résultent :

- De la participation des collectivités utilisatrices des déchèteries, parmi lesquelles Metz Métropole, sur la base d'une contribution maintenue à 1,54 € HT/mois/hab, pour un montant total de 4 424 K€ HT (stable par rapport au BP 2017) ;
- Du reversement par HAGANIS à hauteur de 195 K€ HT d'un droit d'usage des installations ;
- De la perception du financement de la part d'éco-organismes pour la collecte des D3E pour un montant de 57 K€ HT.

B. INVESTISSEMENT

En K€

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP17/BP16
	Total des dépenses réelles	18	28	58,6%
	Total des dépenses d'ordre	0	0	
	TOTAL dépenses d'investissement	18	28	58,6%
		=	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		18	28	58,6%
RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP17/BP16
	Total des recettes réelles	0	0	
	Total des recettes d'ordre	8	19	128,9%
	TOTAL recettes d'investissement	8	19	128,9%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	9	9	
		=	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		18	28	58,6%

Les recettes sont constituées de la dotation aux amortissements et de la reprise du résultat à fin 2017 et permettent l'inscription d'une provision pour travaux à hauteur de 28 K€ HT.

PARTIE V BUDGET ANNEXE « ARCHEOLOGIE PREVENTIVE »

Le Budget Primitif 2018 du budget annexe « Archéologie Préventive » s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 788 K€. Géré en M57, il est partiellement assujéti à TVA pour ce qui concerne l'activité concurrentielle de fouilles, et non assujéti pour les activités de diagnostics et de valorisation scientifique qui constituent des missions de service public.

A. FONCTIONNEMENT

En K€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP18/BP17
	Total des dépenses réelles	1 334	1 399	4,88%
	Total des dépenses d'ordre	444	627	41,09%
	TOTAL dépenses de fonctionnement	1 778	2 026	13,93%
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1		135	

= =

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 778	2 161	21,54%
---	--------------	--------------	---------------

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP18/BP17
	Total des recettes réelles	1 778	2 161	21,54%
	Total des recettes d'ordre	0	0	0,00%
	TOTAL recettes de fonctionnement	1 778	2 161	21,54%

= =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 778	2 161	21,54%
---	--------------	--------------	---------------

1) LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 2 161 K€, dont 1 399 K€ de dépenses réelles qui sont principalement composées :

- Des dépenses relatives aux diagnostics, aux fouilles et à la valorisation patrimoniale pour 228 K€ ;
- De l'entretien du bâtiment pour 146 K€, dont 92 K€ de dépenses énergétiques ;
- De la refacturation du budget général au budget annexe des frais de personnel du pôle archéologie préventive pour 900 K€ ;

- Du coût des intérêts d'emprunt pour 51 K€.

2) LES RECETTES

Elles sont estimées à 2 161 K€ et concernent principalement :

- Pour 825 K€ la facturation des chantiers de fouilles ;
- Les Redevances d'Archéologie Préventive, qui font désormais l'objet de subventions versées par l'Etat et qui sont estimées à 436 K€ au vu des barèmes arrêtés par le Ministère de la Culture ;
- Pour 900 K€ la participation du budget général au titre de l'activité "service public" (diagnostics et valorisation scientifique) ainsi que la prise en charge des annuités d'emprunts liées au financement du bâtiment.

B. INVESTISSEMENT

En K€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP18/BP17
	Total des dépenses réelles	291	254	-12,70%
	Total des dépenses d'ordre	0	0	0,00%
	TOTAL dépenses d'investissement	291	254	-12,70%
	Reste à réaliser N-1	121	28	-76,83%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	274	345	25,64%

= =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	686	627	-8,65%
---	------------	------------	---------------

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP18/BP17
	Total des recettes réelles	242		-100,00%
	Total des recettes d'ordre	444	627	41,09%
	TOTAL recettes d'investissement	686	627	-8,65%
	Reste à réaliser N-1			

= =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	686	627	-8,65%
---	------------	------------	---------------

1) LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement 2018 se composent de crédits nouveaux pour l'exercice à hauteur de 254 K€ et concernent pour :

- 232 K€ le remboursement du capital des emprunts souscrits pour le financement de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (MAP) ;
- 20 K€ pour des travaux sur les installations techniques.

S'ajoutent à ces dépenses le reste à réaliser des dépenses n-1 à hauteur de 28 K€, et le résultat déficitaire 2017 de 345 K€.

2) LES RECETTES

Les recettes d'investissement proviennent des amortissements (60 K€) et de l'autofinancement (567 K€).

PARTIE VI BUDGET ANNEXE « ZONES EN REGIE »

Le budget annexe « Zones en régie » de type M57 avec gestion de stock et assujetti à TVA s'élève pour 2018 à 60 154 K€. Il concerne la zone de Metz Technopôle, les ZAC Parc du Technopôle et Lauvallières, le Plateau de Frescaty et les zones d'activité économique transférées depuis le 1^{er} janvier 2017. Pour rappel, en comptabilité de stock, toutes les dépenses liées à l'aménagement ainsi que les ventes et cessions de terrain sont comptabilisées en fonctionnement, ce qui explique le peu de mouvements réels constatés en section d'investissement.

A. FONCTIONNEMENT

En K€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP18/BP17
	Total des dépenses réelles	6 064	14 850	145%
	Total des dépenses d'ordre	14 229	21 272	50%
	TOTAL dépenses de fonctionnement	20 293	36 122	78%
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 293	36 122	78%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP18/BP17
	Total des recettes réelles	5 394	11 491	113%
	Total des recettes d'ordre	11 468	21 050	84%
	TOTAL recettes de fonctionnement	16 862	32 541	93%
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1	3 430	3 581	4%
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 293	36 122	78%

1) LES DEPENSES

Il est proposé l'inscription d'une somme de 36 122 K€ dont 14 850 K€ (6 064 K€ au BP 2017) de mouvements réels portant principalement sur les opérations suivantes :

- **ZAC Lauvallières : 207 K€** (117 K€ d'achat de terrains et de frais de notaire, 90 K€ de travaux pour l'aménagement du giratoire suite à l'extension des hôpitaux privés)

- **Le Plateau de Frescaty : 11 597 K€**

Les travaux prévus en 2018 correspondent à 3 typologies en fonction des secteurs d'intervention et du niveau d'avancement de ces derniers. Ainsi, les deux Zones d'Aménagement Concerté doivent voir leurs travaux d'aménagement démarrer et se poursuivent en 2018. Il s'agit donc de :

- finaliser les travaux de viabilisation de l'ex-résidence du Général (cédée en juillet 2017) en lien avec les travaux entrepris par le propriétaire sur le site, actuellement en cours, pour environ 200 K€ ;
- débiter les travaux de voirie et de réseaux sur l'ex-camp de Tournebride à la suite des opérations de démolition et de diagnostics archéologiques et pyrotechniques (à partir de septembre 2018), pour environ 1 M€ ;
- mettre en œuvre la 1^{ère} phase de travaux de la ZAC "Pointe Sud", pour 5 M€ (voirie, réseaux, plateformage et espaces verts...) dès le mois de mai-juin 2018, en vue de l'accueil d'activités économiques, notamment logistiques et industrielles.

De même, l'accueil du projet de camp d'entraînement du FC Metz nécessite le prolongement des réseaux déjà posés sur le secteur Saint Privat, ainsi que la reprise de voiries. Ces travaux auront lieu à partir de septembre 2018 pour un montant d'environ 500 K€.

Par ailleurs, quelques travaux de moindre importance doivent se poursuivre sur d'autres secteurs :

- Réaménagement des deux entrées de la "Base Vie" (environ 200 K€) ;
- Réalisation d'un giratoire à l'entrée principale du Plateau de Frescaty (500 K€) ;
- Poursuite des travaux de la voie E de la "Base Vie" (accueil GOCEL + Carré de l'Escadron) (200 K€).

Les travaux de réhabilitation du château d'eau doivent être entrepris cette année en vue de sécuriser la défense incendie du site (environ 200 K€).

- Enfin, une somme de 2 500 K€ est prévue pour permettre à Metz Métropole de racheter des terrains privés de certaines communes situés sur les zones métropolitaines. De même, 300 K€ sont prévus pour réaliser des travaux d'aménagement sur les anciens terrains PSA à Metz.

2) LES RECETTES

Les recettes s'élèvent à 36 122 K€ dont 11 491 K€ (5 394 K€ au BP 2017) en mouvements réels qui se décomposent principalement comme suit :

- ✓ La reprise du résultat excédentaire du compte administratif 2017 pour 3 581 K€ ;
- ✓ Des recettes à hauteur de 9 830 K€ résultant des cessions et d'une participation des Hôpitaux Privés de Metz aux équipements de la ZAC ;

- ✓ Des recettes de location pour 154 K€ ;
- ✓ D'une subvention du budget principal pour les frais de gestion du Plateau de Frescaty de 1 057 K€ ;
- ✓ De subventions et remboursements de frais pour 450 K€.

B. INVESTISSEMENT

En K€

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP18/BP17
	Total des dépenses réelles	0	0	
	Total des dépenses d'ordre	11 468	21 050	84%
	TOTAL dépenses d'investissement	11 468	21 050	84%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	3 678	2 982	-19%

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 147	24 032	59%
---	---------------	---------------	------------

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	évo BP18/BP17
	Total des recettes réelles	918	2 760	201%
	Total des recettes d'ordre	14 229	21 272	50%
	TOTAL recettes d'investissement	15 147	24 032	59%
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 147	24 032	59%

1) LES DEPENSES

Les crédits proposés en dépenses d'investissement s'élèvent à 24 032 K€ et concernent les écritures d'ordre liées à la gestion des stocks des terrains et la reprise du résultat déficitaire de la section d'investissement pour l'année 2017, déficit dû principalement au décalage entre les aménagements et travaux à effectuer sur le plateau de Frescaty et les cessions de terrains réalisées.

2) LES RECETTES

Les crédits proposés en recettes d'investissement concernent :

- En mouvements réels, une avance de trésorerie du budget principal pour 2 760 K€ ;
- En mouvements d'ordre, 21 272 K€ pour les écritures d'ordre liées à la gestion des stocks des terrains pour les zones concernées par le budget annexe et le virement de la section de fonctionnement.

PARTIE VII BUDGET ANNEXE " EAU POTABLE"

Suite au transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018, lié à la transformation en Métropole, un nouveau budget annexe doit être créé en raison du caractère industriel et commercial de cette activité. Il est soumis à la nomenclature M49.

Ce budget retrace d'une part les relations financières entre Metz Métropole et les structures auxquelles elle a délégué la gestion de sa compétence eau potable, à savoir le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) ainsi que la Régie des Eaux de Metz Métropole, créés au 1^{er} janvier 2018. Il intègre d'autre part la gestion des DSP des communes de Fey, Marieulles-Vezon et Rozérieulles, qui seront amenées à rejoindre la Régie respectivement au 1^{er} janvier 2019, 26 mars 2019 et 1^{er} juillet 2020.

A. FONCTIONNEMENT

En K€

DEPENSES		
Chap	Libellé	BP 2018
	Total des dépenses réelles	3 656
	Total des dépenses d'ordre	41
	TOTAL dépenses de fonctionnement	3 697
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 697

RECETTES		
Chap	Libellé	BP 2018
	Total des recettes réelles	3 688
	Total des recettes d'ordre	9
	TOTAL recettes de fonctionnement	3 697
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1	0
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 697

1) LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 697 K€. Elles comprennent notamment :

- 28 K€ de frais liés à la dette contractée par Montigny-lès-Metz, qui seront ensuite transférés à la Régie des Eaux, ainsi que ceux liés aux emprunts de Fey et Rozérieulles ;

- 7,5 K€ de frais de personnel refacturés par le budget principal au titre de la gestion du budget annexe ;
- 3 500 K€ pour le reversement au SERM de la partie de l'excédent du budget annexe de la Ville de Metz reversée par cette dernière à Metz Métropole (excédent global estimé à la clôture du budget annexe Eau de la Ville de Metz, déduction faite des charges indirectes supportées par la Ville, conformément à la délibération du 11 décembre 2017) ;
- 83 K€ pour la rémunération de la Régie des Eaux en contrepartie de son accompagnement à la gestion de la fin de la DSP de Montigny-lès-Metz.

2) LES RECETTES

Elles comprennent principalement les redevances d'eau des délégataires pour l'année sur les communes de Fey, Marieulles, Rozérieulles, 6 mois de redevances sur le territoire couvert par la DSP de Montigny-les-Metz, ainsi que le reversement par la Ville de Metz d'une partie de son excédent, fixée à 3 500 K€.

B. INVESTISSEMENT

En K€

DEPENSES		
Chap	Libellé	BP 2018
	Total des dépenses réelles	2 816
	Total des dépenses d'ordre	32
	TOTAL dépenses d'investissement	2 848
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 848

RECETTES		
Chap	Libellé	BP 2018
	Total des recettes réelles	340
	Total des recettes d'ordre	64
	TOTAL recettes d'investissement	404
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	2 444
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 848

1) LES DEPENSES

Sont budgétés en dépenses d'investissement :

- 614 K€ pour des travaux sur le réseau, principalement sur Rozérieulles et Moulins-lès-Metz ;
- 34 K€ pour le remboursement du capital des emprunts souscrits par Montigny-lès-Metz, Fey et Rozérieulles ;
- 2 169 K€ pour le reversement des excédents d'investissement de Montigny-lès-Metz et La Maxe à la Régie des Eaux.

2) LES RECETTES

Les recettes d'investissement comprennent les 300 K€ d'emprunt souscrits par Montigny-lès-Metz pour effectuer ses travaux, qui seront ensuite reversés à la régie. Elles comprennent également la reprise des excédents d'investissement de Montigny-lès-Metz, La Maxe, Fey, Marieulles et Rozérieulles. Ces excédents seront également transférés à la régie (pour Montigny-lès-Metz et La Maxe), corrigés des éventuels travaux qui auront été effectués par Metz Métropole sur le secteur de Moulins-lès-Metz pour le compte de la régie du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. Concernant les autres communes, les excédents seront versés aux termes des DSP de chacune d'entre elles.

CONCLUSION

Le Budget Primitif 2018 est la traduction budgétaire de l'évolution de la collectivité en Métropole et de sa volonté de maîtriser ses charges de fonctionnement pour préserver sa capacité à investir. Il permet à Metz Métropole d'assumer les compétences qui lui sont désormais dévolues et d'assurer la continuité de ses missions. L'exercice 2018 sera également mis à profit pour définir l'ambition de la collectivité quant à ses nouvelles attributions, dans le cadre de l'élaboration du Projet métropolitain.